

## **Organisation pour CRFPA et M2**

## Par sophie24, le 03/09/2015 à 23:15

## **Bonjour**

Je viens sur ce forum car je suis actuellement en L3 droit et je me pose énormément de questions .

Tout d'abord, les formations au CRFPA (après admission aux concours) commencent-elles obligatoirement et uniquement au mois de janvier suivant ? Y a t il un délais à attendre entre le moment où l'on passe les concours d'admission et le début de la formation de 18 mois ( j'ai lus que si l'on voulait commencer la formation en 2016 il fallait avoir passé les concours avant 2015 soit un an entre les deux .. ? )

J'en viens donc à ma deuxième question, est ce possible de passer les concours d'entrée en juillet d'une année être admis et passer les oraux en décembre, pour débuter la formation de 18 mois en janvier qui suit et ainsi ne pas perdre de temps ?

Puis-je sinon, passer mes concours en juillet suivant mon M1, m'inscrire dans un M2, finir les derniers examens du concours en même temps que mon premier semestre de M2, ensuite en étant admise au CRFPA, finir mon M2 ( soit mon deuxième semestre) et donc ne commencer la formation de 18 mois au CRFPA qu'en juillet ou septembre suivant l'acquisition de mon M2? Puis je donc attendre entre le moment de mon admission et le début de ma formation le temps de finir un M2?

J'espère ne pas avoir été trop confuse.. Cordialement .